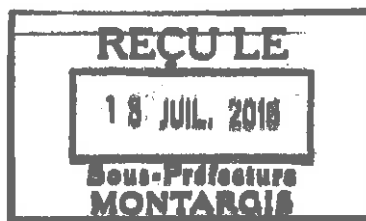


**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CANTON DE BRIARE**

42 Rue des Prés Gris
BRIARE
(Loiret)

Nombre de Membres en exercice : 40
Nombre de Membres présents : 30
Nombre de Membres représentés : 7
Nombre de Membres votants : 37



N° 2016/34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

RAPPORT D'ACTIVITES 2015

L'an deux mil seize, le 22 juin à 15 heures 45 les membres du Conseil de Communauté de Communes du Canton de Briare, dûment convoqués le 14 juin 2016, se sont réunis sous la présidence de Monsieur BERTRAND Alain, au siège social 42 rue des Prés gris à Briare.

Présents :

M. COIGNET Philippe - Mme PARMISARI Christine (ADON) - Mme FROTTIER Solange - M. POULAIN Hubert (BATILLY) - M. LECHAUVE Michel - M. LENGRAND Michel - Mme CÉNÉ Claudie (BONNY) - M. THIEBAUT René (BRETEAU) - Mme CHELLY Jihan - M. BELLONI Alain - Mme MARTINET Monique - Mme BOURGOIN Evelyne (BRIARE) - M. LOFFROY Jacky - Mme GANNE Yolande (CHAMPOULET) - Mme JOSEPH Michèle (DAMMARIE) - M. HOUDMON Didier - M. GALERA José (ESCRIGNELLES) - M. GOIRAND Thierry - M. EUGENE Jacques (FAVERELLES) - M. BODIER Pierre (FEINS) - M. BERTRAND Alain - M. GEOFFRENET Dominique - Mme HUGUET Valérie (LA BUSSIERE) - M. CROISSANT Didier - M. COMPAIN Alain- (OUSSON) - Mme LECLERCQ Anne - M. GERVAIS Denis - Mme CAILLAULT Valérie (OUZOUER) - M. BERTRAND Philippe - M. LECHAUVE Olivier (THOU)

Absents excusés :

Mme SERRANO Christiane (BONNY) pouvoir à Mme CÉNÉ Claudie - M. CAUQUY Philippe (BRIARE) pouvoir à M. BELLONI Alain - M. DOMERGUE Georges (BRIARE) pouvoir à M. BERTRAND Alain - Mme MIGNARD Jacqueline (BRIARE) pouvoir à M. BODIER Pierre - M. HOCHART Eddy (DAMMARIE) pouvoir à Mme JOSEPH Michèle - M. CHOLLET Alain (OUSSON) pouvoir à M. CROISSANT Didier - M. MASSÉ Guy (OUZOUER) pouvoir à M. GERVAIS Denis

Absents :

M. DENANCE François-Xavier (BRETEAU) - M. BOUGUET Pierre-François (BRIARE) - M. DOUBRE Jean-Luc (FEINS)

Le Président informe l'Assemblée que, conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, le Président d'un E.P.C.I. donne, chaque année aux Délégués, un rapport retraçant l'activité de l'établissement y compris le SPANC.

Il est rappelé que les Délégués des Communes doivent rendre compte, au moins deux fois par an, au Conseil Municipal, de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le Conseil de Communauté,

OUI l'exposé du Président et,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE, à l'unanimité, ce document.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents.

Le Président,




Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture
le 18/07/2016
et de la publication le 18/07/2016
Fait à Briare, le 25/07/2016
Le Président,